

Réf: AT/ DO BOUIRA/ SDFS/ DPM/ 427 / 2022

**A Monsieur le Chef de fil du groupement
SARL SCGB ET SARL BETARAIL**

Objet : Mise en demeure.

Projet : CONSTRUCTION D'ABRIS, CLOTURES ET IMPLANTATION DE PYLONES
25M 4G LTE LOT 03, SITE : MOUTASSA, COMMUNE BOUDERBALA

A l'issue de la reprise des travaux du site 4G Moutassa, Commune de Bouderbala, nous avons constaté une lenteur dans l'exécution des travaux, pratiquement un arrêt injustifié, alors que le marché n° 10 du 24/06/2021 par ses articles n° 04, 09 et 16 vous oblige à exécuter vos engagements.

Je vous mets en demeure afin de reprendre ces travaux dans les plus brefs délais et remédier à cet état de fait.

L'engagement de travail qui nous lie à vous sera résilié, si nous ne constatons pas une reprise des travaux dans un délai de 08 jours, après que vous ayez accusé réception de cet écrit.

Bouira, le 28/08/2022

**Le Directeur Opérationnel des
Télécommunications**



Algérie Télécom - SPA
Directeur Opérationnel / PI
des Télécommunications Bouira
Signé : M. Hamza MESSARA